



SNCF Voyageurs Océan



Projet de création d'un Site de Maintenance et de Remisage à Nantes (44)

Dossier de demande de cas par cas

Annexe 08 Cartes et documents annexes au
chapitre 5



Rapport n°140599/version A – Décembre 2025

Projet suivi par Loïc VERGNE – 06.79.23.48.82 – loic.vergne@anteagroup.fr

Fiche signalétique

Projet de création d'un Site de Maintenance et de Remisage à Nantes (44)

Dossier de demande de cas par cas

Annexe 08 Cartes et documents annexes au chapitre 5

CLIENT	SITE
SNCF Voyageurs Océan	SNCF Voyageurs Océan
Céline BRIERE COUFFIGNAL	Réseau Ferré Nantes Grand Blottereau
Direction INTERCITES 2 rue Traversière 75012 Paris Mob : 06 99 90 36 13 Mail : Celine.briere@sncf.fr	

RAPPORT D'ANTEA GROUP	
Responsable du projet	Loïc VERGNE
Interlocuteur commercial	Loïc VERGNE
Implantation chargée du suivi du projet	Implantation de Nantes 02.28.01.32.32 secretariat.nantes-fr@anteagroup.fr
Rapport n°	140599
Version n°	version A
Projet n°	PDLP240580

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Laura GARCIA ESPIN	Ingénieurs d'études	Décembre 2025	
Approbation	Loïc VERGNE	Chef de projet	Décembre 2025	

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	15/12/2025	19	0	Version initiale

Sommaire

1. Milieu physique	5
2. Milieu naturel	8
3. Patrimoine	10
4. Milieu humain.....	11
5. Risques naturels et technologiques.....	16
6. Archéologie préventive	20

Table des illustrations

Table des figures

Figure 1 : Localisation des points d'eau à proximité de la zone d'étude	5
Figure 2 : Contexte hydrographique	6
Figure 3 : Localisation des sites et sol pollués (BASIAS/BASOL)	6
Figure 4 : Extrait du plan des périmètres des Secteurs d'Information sur les Sols du PLUm	7
Figure 5 : Localisation des ZNIEFF	8
Figure 6 : Localisation des zones humides potentielles (source : milieux potentiellement humides de France).....	9
Figure 7 : Extrait de la pré-localisation des zones humides en Pays de la Loire (source : SIGLOIRE)	9
Figure 8 : Localisation du site inscrit	10
Figure 9 : Localisation des monuments historiques et du périmètre de protection associé.....	10
Figure 10 : Extrait de la carte du bruit multi-sources de Nantes Métropole	11
Figure 11 : Localisation des établissements sensibles	12
Figure 12 : Extrait du règlement graphique du PLUm.....	12
Figure 13 : extrait du plan des servitudes du PLUm de Nantes	13
Figure 14 : Extrait du zonage pluvial de Nantes Métropole.....	13
Figure 15 : extrait du zonage d'assainissement de Nantes métropole	14
Figure 16 : Localisation des habitations les plus proches	15
Figure 17 : Extrait du zonage réglementaire du PPRI Loire Aval.....	16
Figure 18 : Extrait de la cartographie du risque inondation par ruissellement	17
Figure 19 : Carte d'aléa remontée de nappe.....	18
Figure 20 : Carte des Risques de mouvement de terrain.....	18
Figure 21 : Carte d'aléa retrait-gonflement des argiles	19
Figure 22 : Courrier de renonciation du préfet à l'émission des prescriptions d'archéologie préventive	20

1. Milieu physique



Figure 1 : Localisation des points d'eau à proximité de la zone d'étude

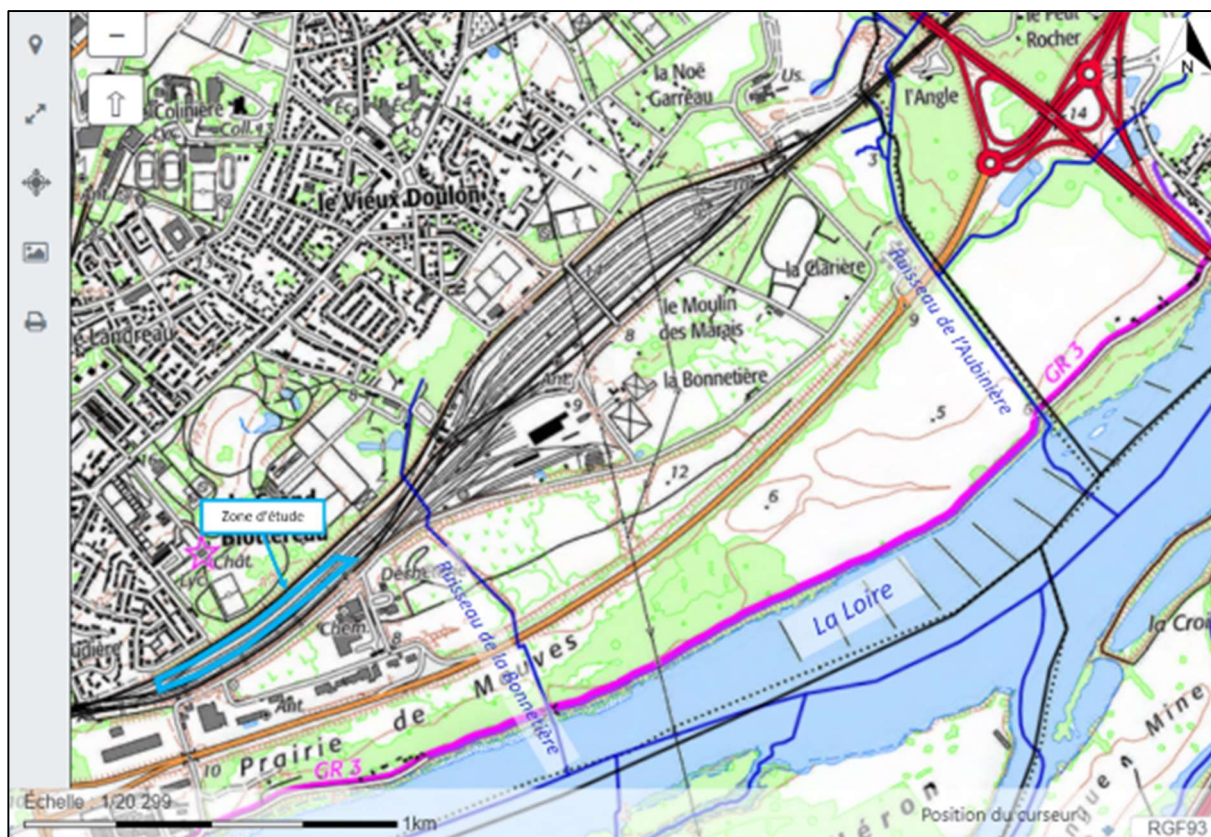


Figure 2 : Contexte hydrographique



Figure 3 : Localisation des sites et sol pollués (BASIAS/BASOL)

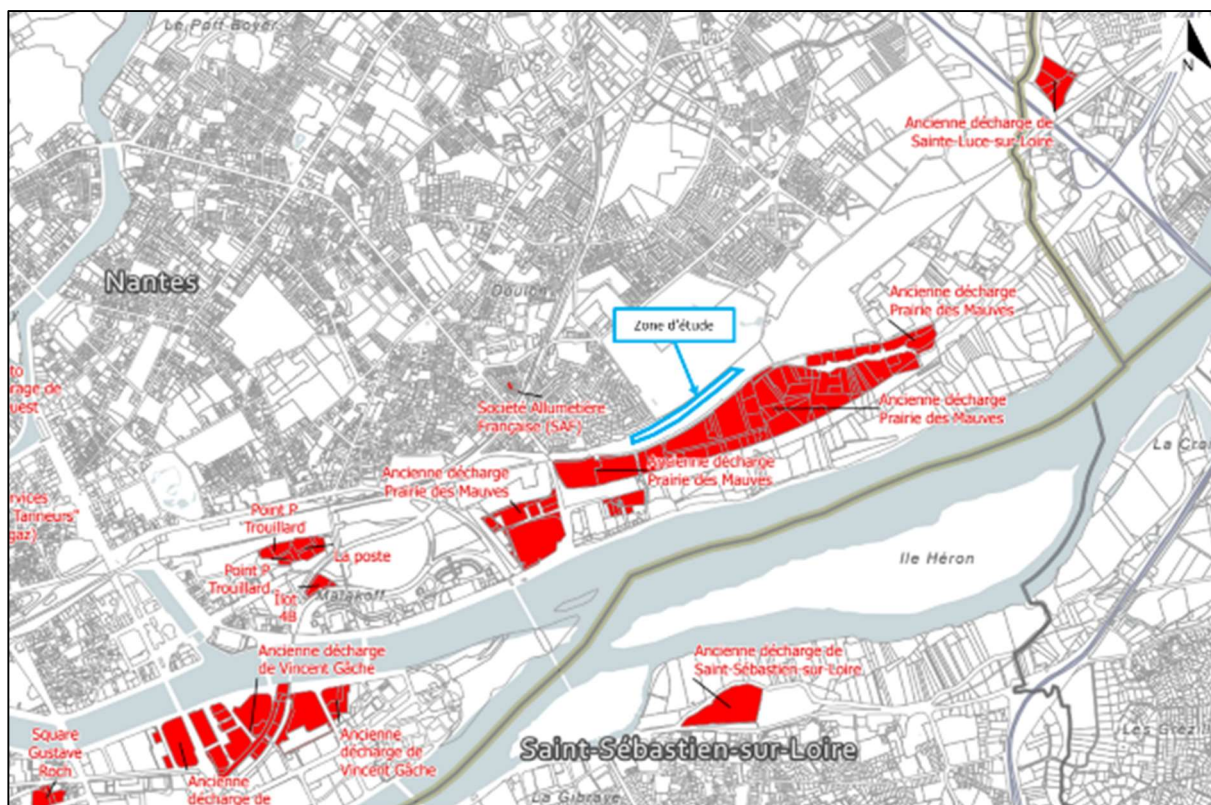


Figure 4 : Extrait du plan des périmètres des Secteurs d'Information sur les Sols du PLUm

2. Milieu naturel



Figure 5 : Localisation des ZNIEFF



3. Patrimoine



Figure 8 : Localisation du site inscrit

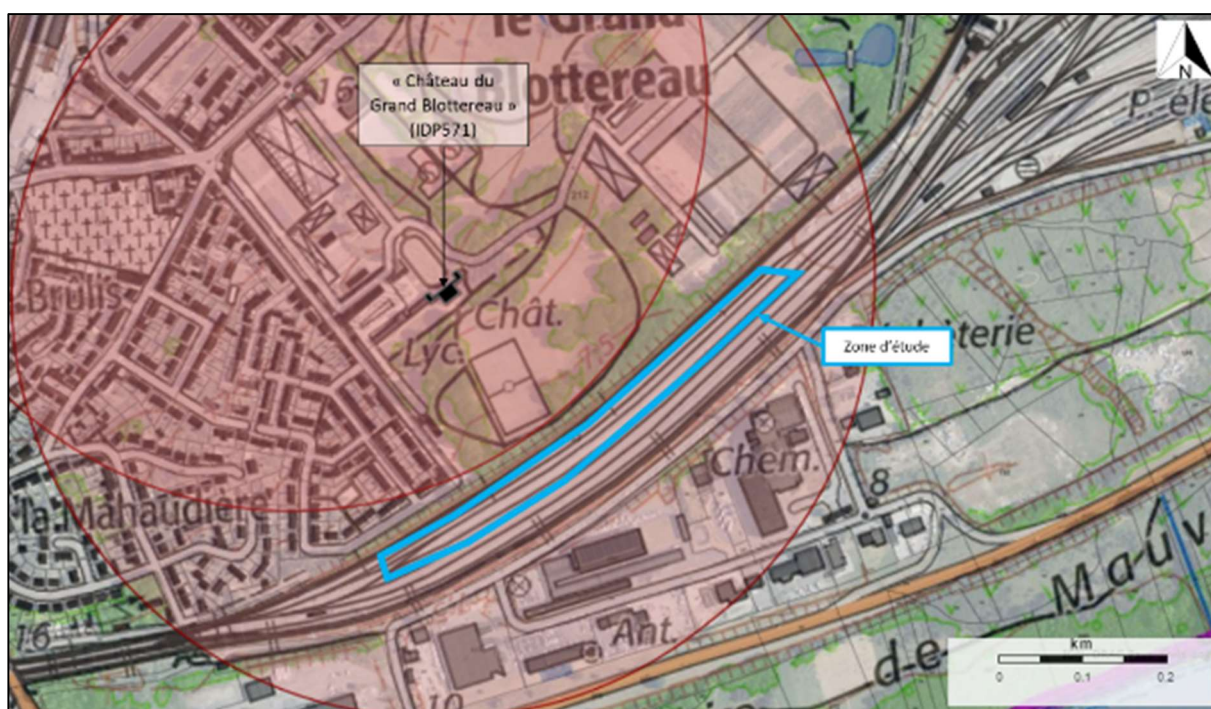


Figure 9 : Localisation des monuments historiques et du périmètre de protection associé

4. Milieu humain

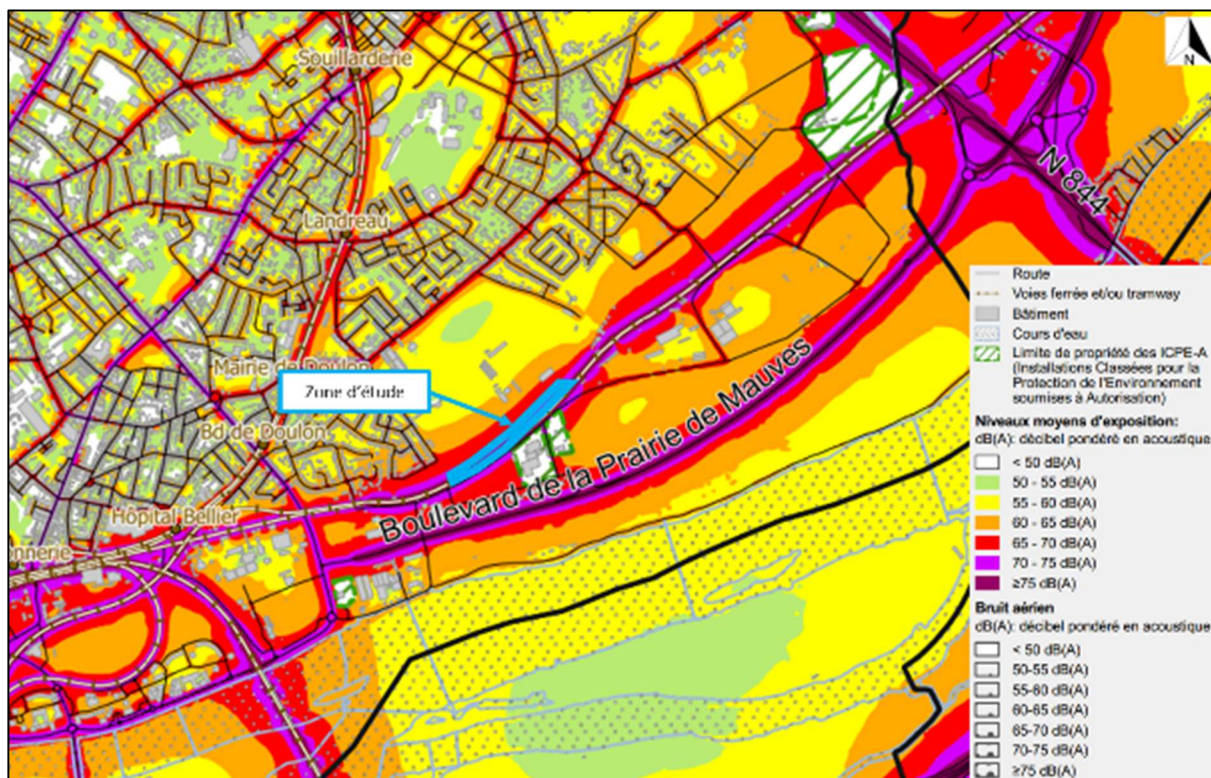


Figure 10 : Extrait de la carte du bruit multi-sources de Nantes Métropole

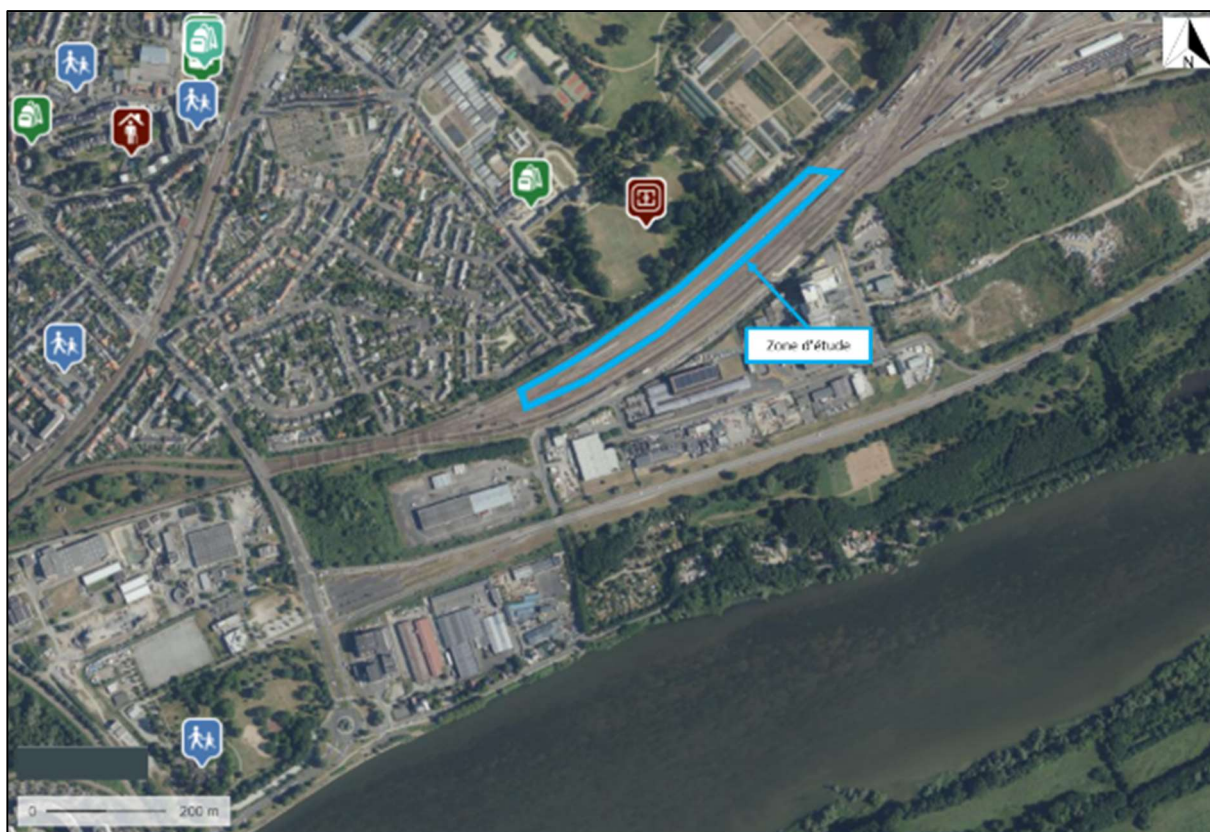


Figure 11 : Localisation des établissements sensibles

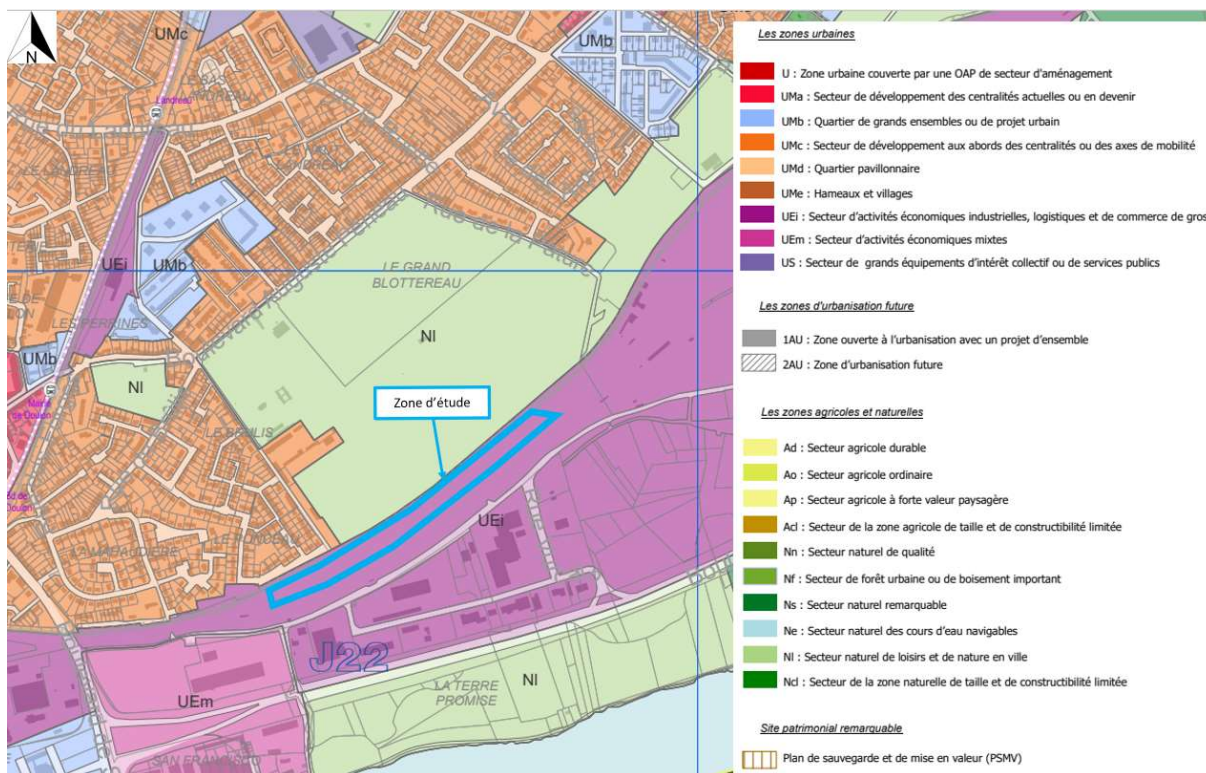


Figure 12 : Extrait du règlement graphique du PLUm

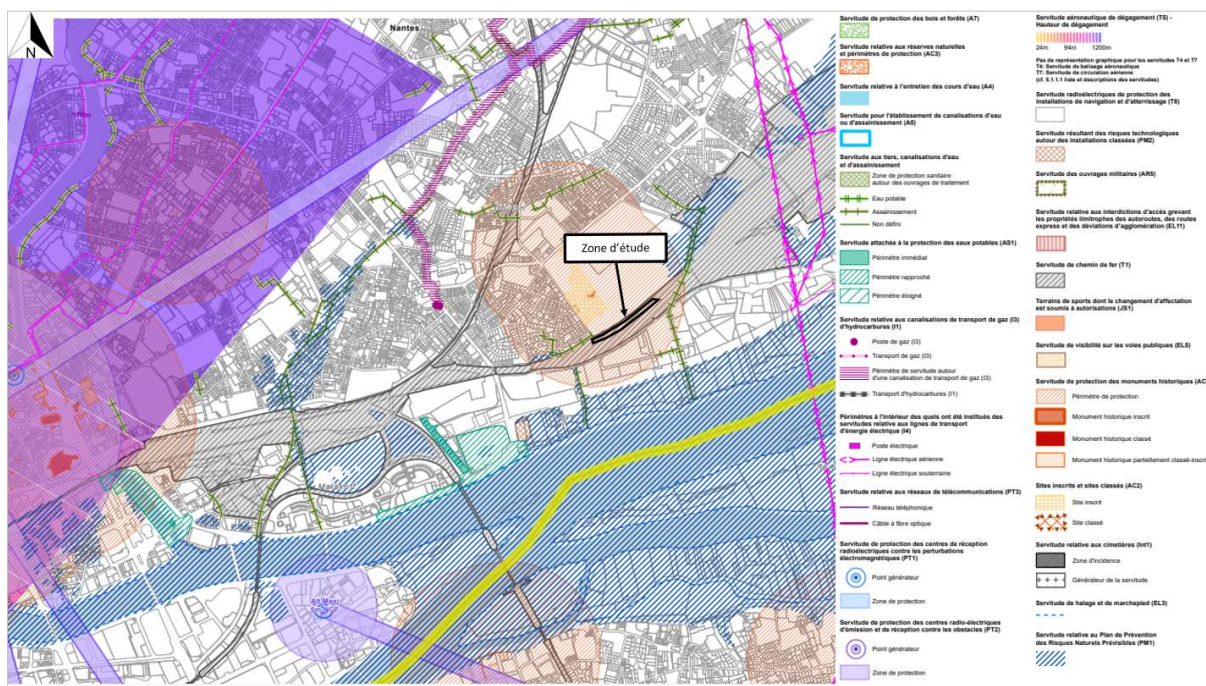


Figure 13 : extrait du plan des servitudes du PLUm de Nantes

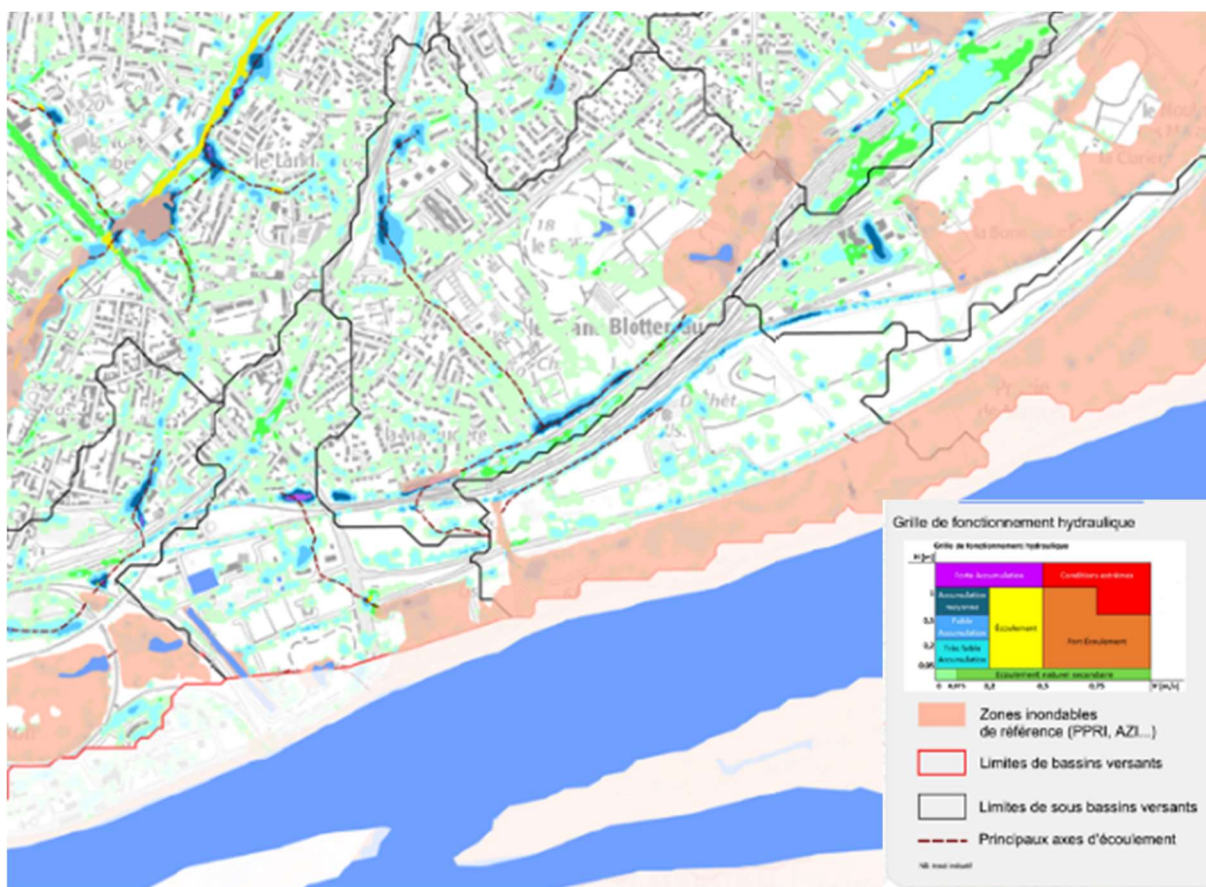


Figure 14 : Extrait du zonage pluvial de Nantes Métropole

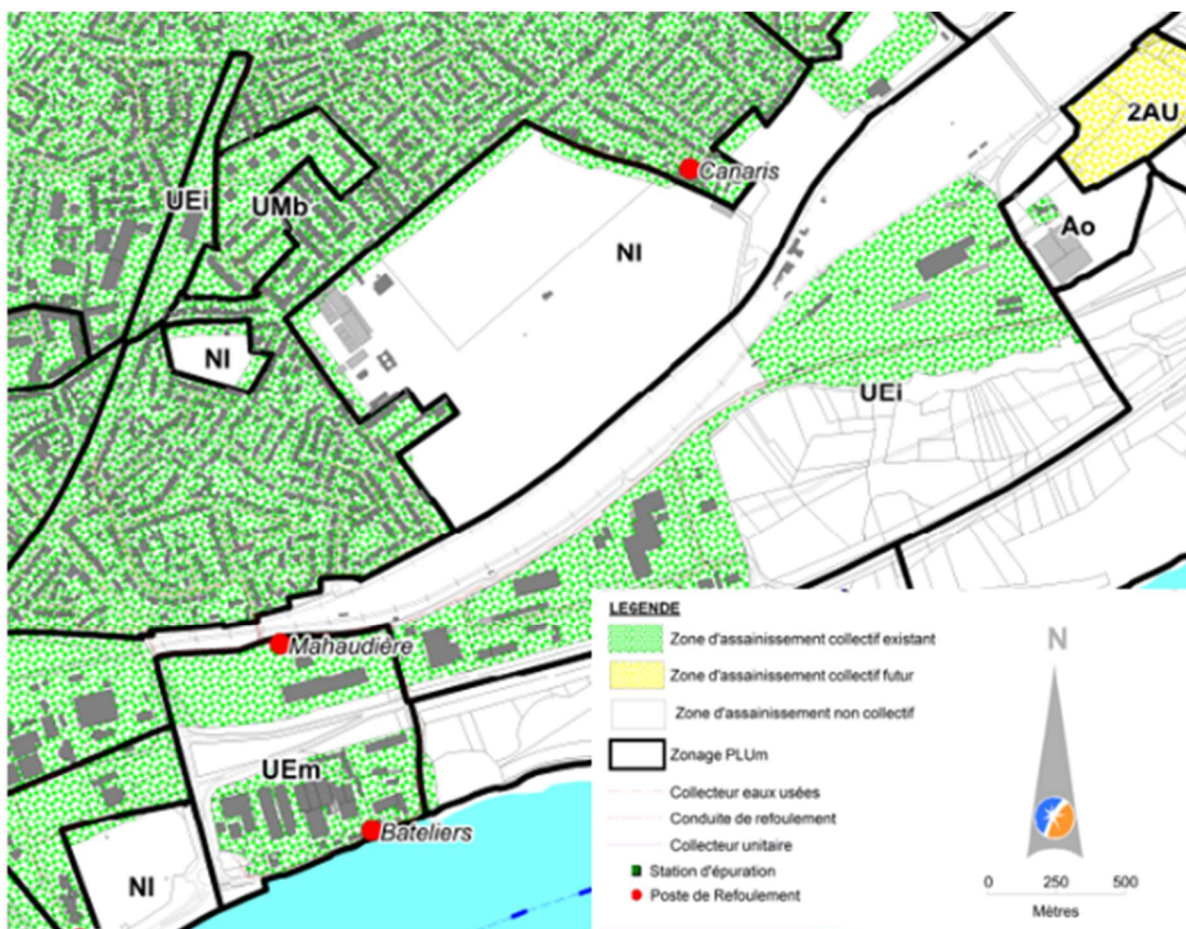


Figure 15 : extrait du zonage d'assainissement de Nantes métropole



Figure 16 : Localisation des habitations les plus proches

5. Risques naturels et technologiques

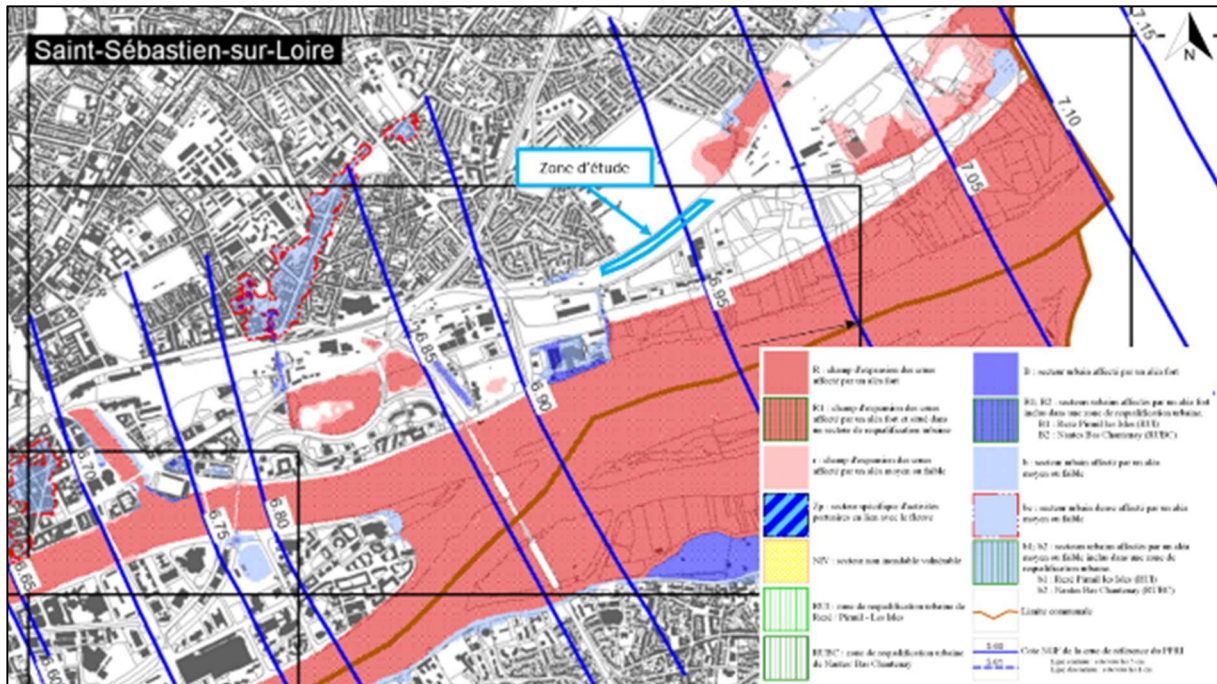


Figure 17 : Extrait du zonage réglementaire du PPRi Loire Aval

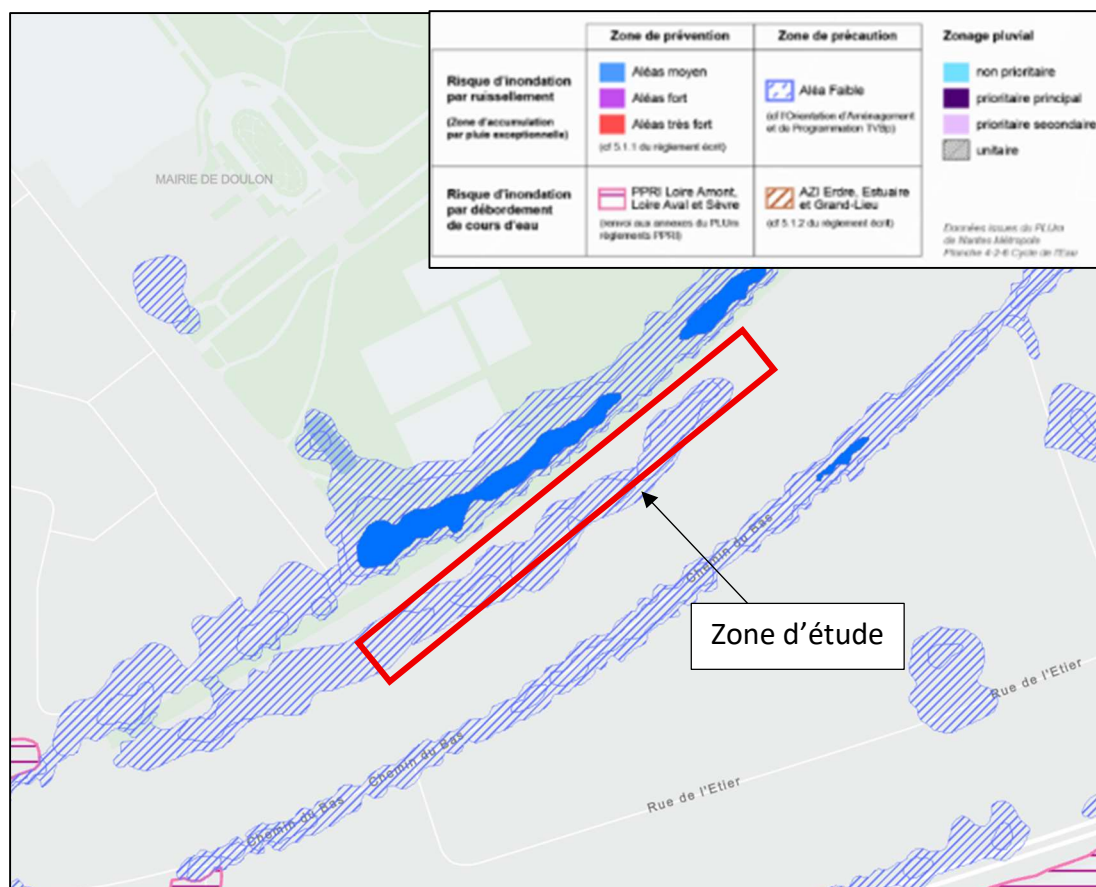


Figure 18 : Extrait de la cartographie du risque inondation par ruissellement.

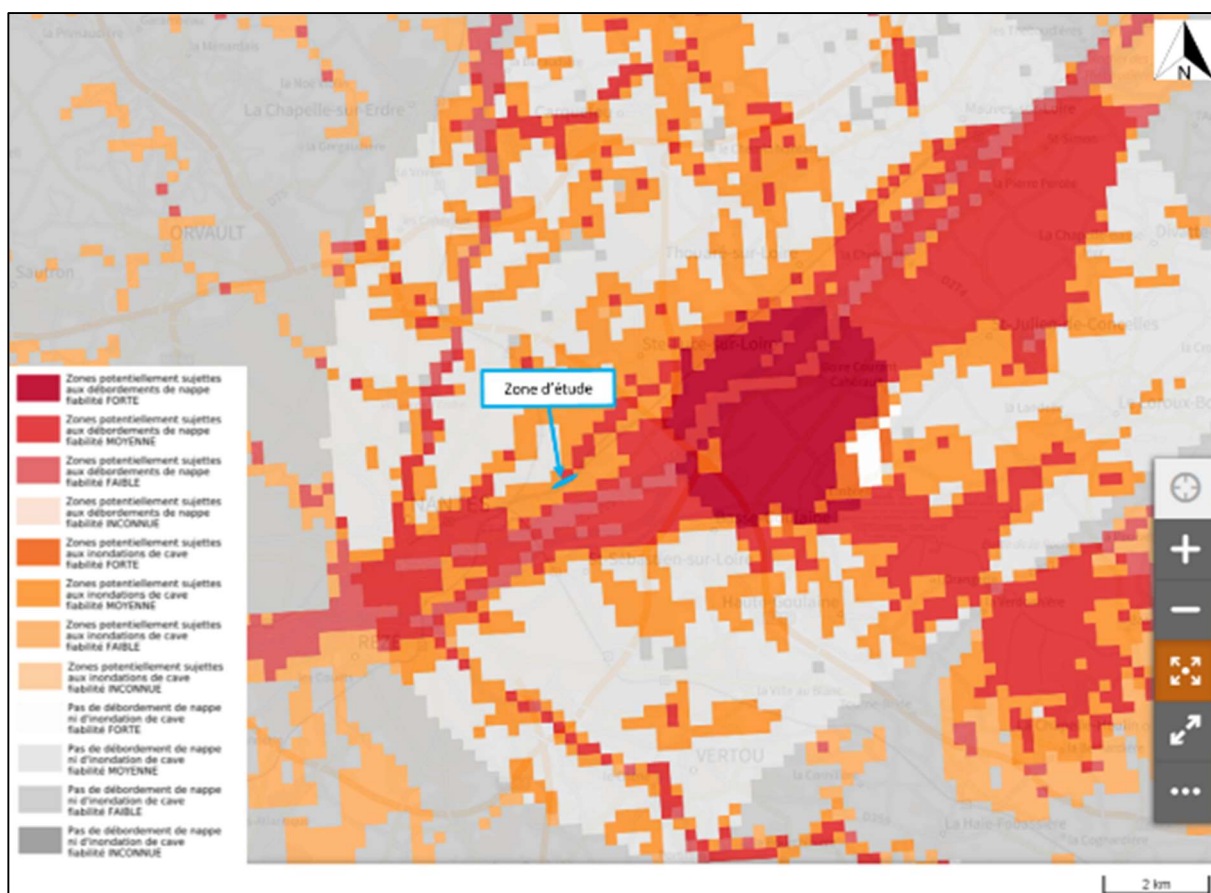


Figure 19 : Carte d'aléa remontée de nappe

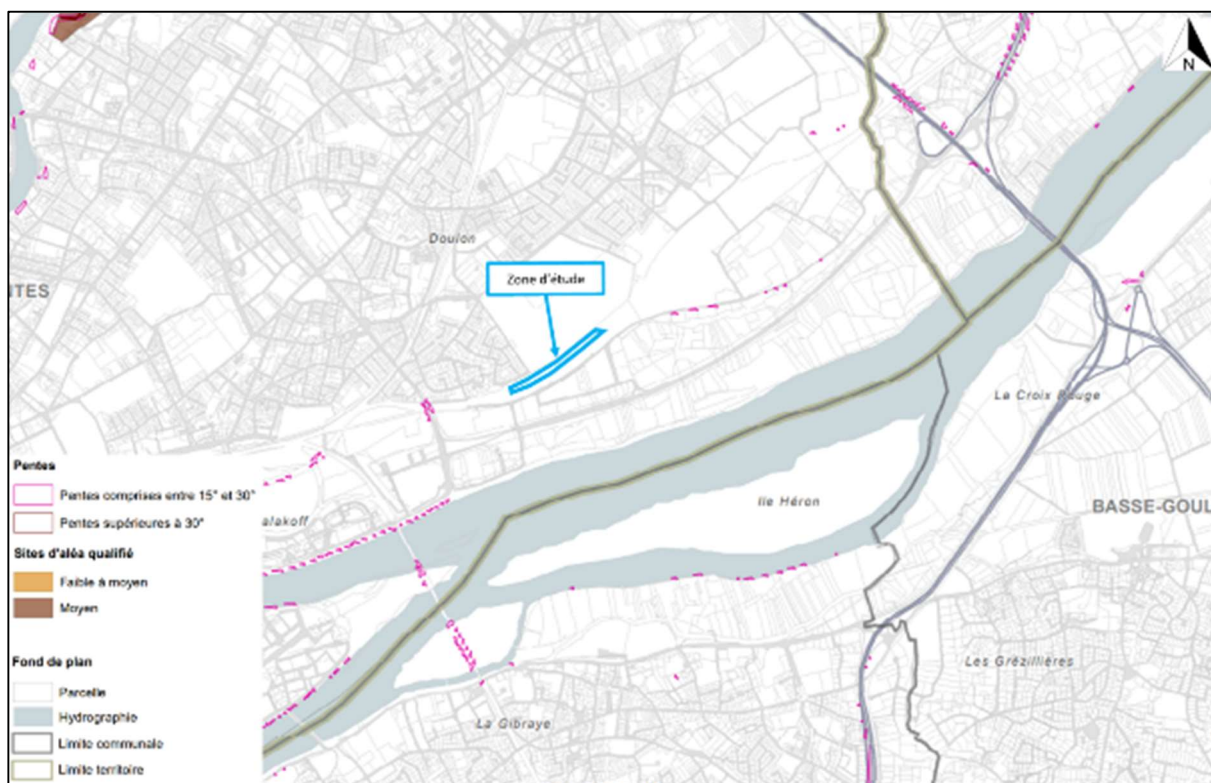


Figure 20 : Carte des Risques de mouvement de terrain

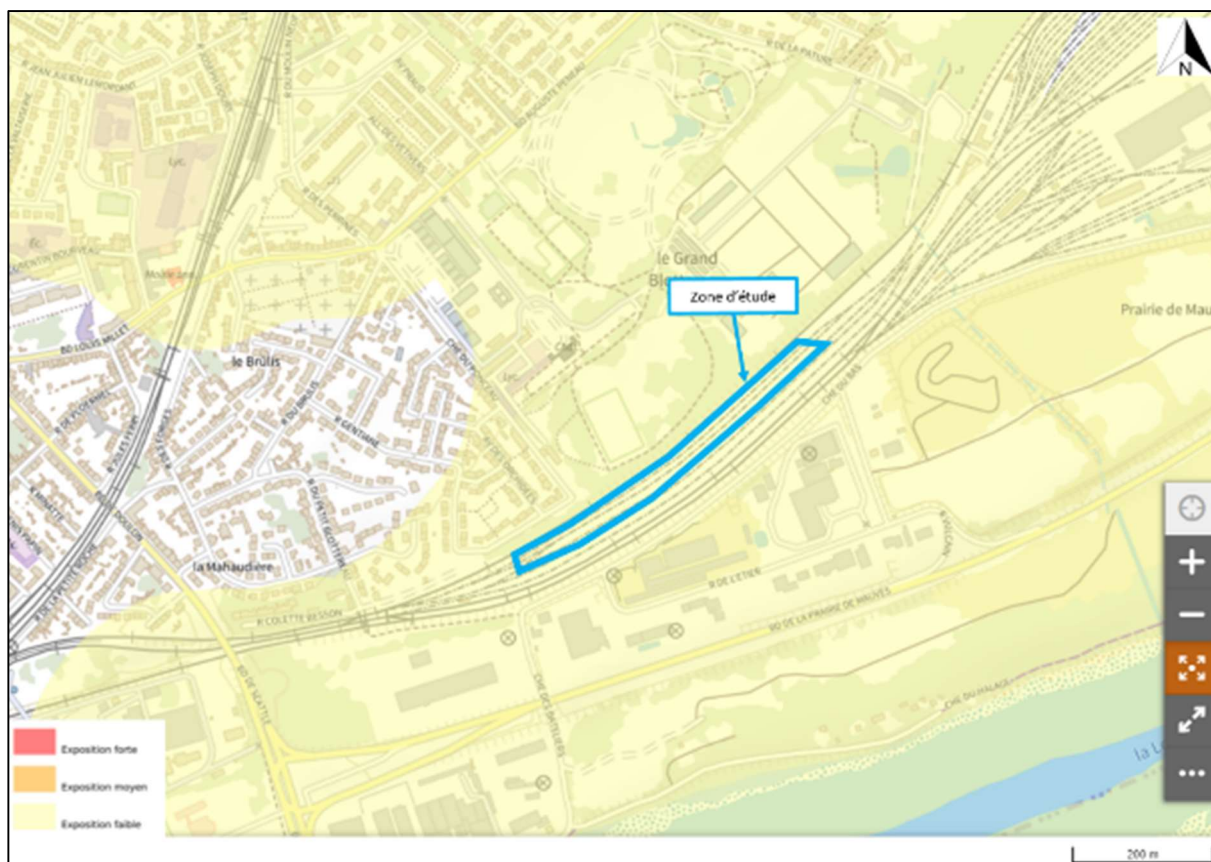


Figure 21 : Carte d'aléa retrait-gonflement des argiles

6. Archéologie préventive



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Pays de la Loire

Affaire suivie par :
Jocelyn MARTINEAU
Tel 02 40 14 23 68

Mail : jocelyn.martineau@culture.gouv.fr

Références : CP0441092500066-2

**Direction régionale
des affaires culturelles**

SNCF VOYAGEURS OCEAN
Direction Intercités
17 Boulevard de Berlin
44000 NANTES

À l'attention de Mme BRIERE Céline,

Nantes, le 22/07/2025

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement
Références : NANTES (LOIRE-ATLANTIQUE), 2025 - Site de Maintenance et de Remisage Ferroviaire
Ouest de Nantes Blottereau
CP0441092500066 - Livre V du Code du patrimoine
Votre courrier du 30 juin 2025
Email : tcalvet@systra.com ; celine.briere@sncf.fr

Madame, Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 30 juin 2025.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

En conséquence, je suis réputé(e) avoir renoncé à émettre des prescriptions d'archéologie préventive. Ce renoncement est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur ce territoire évolue.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation
La conservatrice régionale de l'archéologie



Isabelle BOLLARD-RAINEAU

Drac Pays de la Loire
1 Rue Stanislas Baudry BP 63518 44035 NANTES CEDEX 1
Téléphone 02 40 14 23 30 - Mail: sra.pays-de-la-loire@culture.gouv.fr
<http://www.culture.gouv.fr/Drac-PAYS-DE-LA-LOIRE/>

Figure 22 : Courrier de renonciation du préfet à l'émission des prescriptions d'archéologie préventive